

LETTRES ET DOCUMENTS ADRESSES OU REMIS EN MAIRIE DE REYNES A  
L'ATTENTION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

- L 1 : Mr DUNYACH Jean François du 24 mars 2011
- L 2 : Mr et Mme MOGUILINE Michel du 30 mars 2011
- L 3 : Mr ATTEIA Jacques du 31 mars 2011
- L 4 : Mr MARQUES Jean Pierre du 31 mars 2011  
Plusieurs photos, un article de presse.
- L 5 : Mr CADENE Alain du 02 avril 2011  
Facture et photos des travaux réalisés.
- L 6 : Mr VINAS Jean du 02 avril 2011
- L 7 : Mr CALM Jean Pierre 04 avril 2011  
Potos de l'environnement
- L 8 : Mr et Mme LOUSTEAU Michel du 04 avril 2011
- L 9 : Mme HOUBART Eliane du 04 avril 2011
- L 10 : Mme BOURDELLE Laure du 04 avril 2011
- L 11 : Mr NOVERO Charles du 04 avril 2011
- L12 : Mr SOLA Christian du 05 avril 2011  
Plan joint
- L13 : Mr et Mme WAILLY Christian  
Photos et factures des travaux réalisés
- L 14 : Mess. DUNYACH, FONS, MARQUES, MAS, PI, du 06 avril 2011  
Article de presse
- L 15 : Mme BORDET Marie Thérèse du 06 avril 2011
- L 16 : Mr ASPART Michel du 06 avril 2011
- L 17 : Mr MAS Jean du 07 avril 2011

- L 18 : Mess. NORMAN, DEFRANCE, POULHES, DUNYACH, ROGET, VILE, WAILLY, ATTEIA, BETHENCOURT, NOVERO, LEROY, LOUSTEAU, SEGONAS, ROUGE, MARQUES, PI, PAQUEREAU, MOGUILINE, FONS, HUGUES, VILE, VALOGNE, TAURIGNA, RUIZ, HOUBART, HUERTES, ( Même courrier, pour remise en cause PPRNP) du 07 avril 2011
- L 19 : Mr et Mme PI Jean du 07 avril 2011  
Articles de presse
- L 20 : Mr SOLA Pierre
- L 21 : Mr et Mme MACH du 07 avril 2011
- L 22 : Mr et Mme ASPART Jacques du 07 avril 2011
- L 23 : Mr POULHES Hughes du 08 avril 2011
- L 24 : Mr FOWLER Garry du 08 avril 2011  
Photos
- L 25 : Mr MATILDE Roland du 08 avril 2011
- L 26 : Mme LEGENDRE MAGUY du 08 avril 2011
- L 27 : Témoignage PAYROT Angèle du 08 avril 2011
- L 28 : Double lettre RTM du 18 décembre 2000, adressée à Mr et Mme VALOGNE
- L 29 : Mr MAS Sébastien du 08 avril 2011
- L 30 : Mr PUJOL Jean Pierre du 08 avril 2011
- L 31 : Mr le Maire de REYNES du 08 avril 2011
- L 32 : Mess. DUNYACH, FONS, MARQUES, MAS, PI du 08 avril 2011  
Photos réunion
- L 33 : Famille PREVOT du 08 avril 2011
- L 34 : Mme GAUTIER Marie Claude du 08 avril 2011
- L 35 : Mr PAQUEREAU Frédéric du 08 avril 2011
- L36 : Mess. DUNYACH, FONS, MARQUES, MAS, PI  
Photo du pont
- L37 : Mr DUNYACH Jean François du 13 avril 2011  
Compte rendu réunion 07 avril 2011 et 11 avril 2011
- L 38 : Mr SOLA Christian du 18 avril 2011, relatant courrier à RTM, dont copie

L 39 : Mess. DUNYACH, FONS, MARQUES, MAS, PI, du 15 avril 2011  
Demande de réunions publiques et de prolongation enquête

L40 : Mess. DUNYACH, FONS, MARQUES, MAS, PI, du 25 avril 2011  
Demande avec insistance de réunion auprès de l'autorité préfectorale

L 41 : Mess. DUNYACH, FONS, MARQUES, MAS, PI, du 04 mai 2011  
Demande de réunions publiques et prolongation d'enquête, copie réponse de Mr le Sous  
Préfet de CERET

L 42 : Mr JULIA Robert du 13 mai 2011

L 43 : Mme OMS Sylvie du 04 juin 2011

N.B. Il est important de noter que les courriers reçus après la date de clôture de l'enquête, sont  
traités par le Commissaire Enquêteur, afin de compléter ce dossier, avec toute  
l'attention qu'il mérite (de L38 à L43).

  
FREDDY NOLOT  
Commissaire - Enquêteur

Jean François DUNYACH  
11, rue Ernest Renan  
92310 Sèvres

Tél. +33 (0) 146 261 100  
Tél. +33 (0) 621 187 788  
Email : jfdunyach@orange.fr

Monsieur Alain FARRIOL  
Maire de Reynès  
Le Village  
66400 REYNES

Le 24 mars 2011

Monsieur le Maire,

Résidant en région parisienne et propriétaire à La Forge de Reynès, c'est avec stupéfaction que j'ai appris incidemment, ce lundi 21 mars, que nos maisons de famille étaient classées en zone rouge et que l'enquête publique touchait à sa fin. En téléphonant ce matin à Monsieur Frédéric NOLOT, j'ai pu comprendre que la zone était classée et que des requêtes étaient possibles.

Vu la nécessité de publicité indispensable pour réaliser toute enquête publique (Art. R11-4 du code de l'urbanisme), je ne peux que constater des manquements à cette démarche :

- aucune information structurée n'a été réalisée sur les objectifs et la problématique du PPR sur notre zone lors de la nomination du Commissaire Enquêteur,
- aucun courrier ne nous a été adressé. Courrier qui aurait pu nous préciser le classement de la zone, les conséquences pour chaque propriétaire, etc. Pourtant, lorsque nous devons payer les impôts locaux (fonciers), les courriers nous parviennent bien,
- c'est sur un échange de « bouche à oreille » totalement aléatoire que repose la connaissance de cette enquête publique,
- en outre, la géographie de Reynès « commune très éclatée », permet difficilement pour les propriétaires, et surtout ceux qui résident sur La Forge, de prendre connaissance des avis affichés en Mairie,
- mais aussi, sur le site internet de la DDTM ou RTM, à ce jour, aucun dossier de Reynès n'est consultable ou téléchargeable sauf une cartographie peu exploitable.

Ainsi, fonction de ce constat et dans l'impossibilité de prendre, dans l'immédiat, connaissance des dossiers en Mairie pour que je puisse réaliser une analyse objective à ce jour, je remets en cause la validité de l'enquête publique et surtout sa durée.

Sur ce fait, auriez-vous l'amabilité de m'apporter une aide dans ce sens pour prolonger cette enquête publique. Et, pensez-vous qu'il soit nécessaire de porter à la connaissance de Monsieur le Préfet et des organismes compétents du département cet état de fait?

En vous remerciant par avance de tenir compte de ma requête et comptant sur votre soutien, je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, à l'assurance de toute ma considération.

Vu  
FREDDY NOLOT  
Commissaire - Enquêteur  
31/03/2011

L 1

Jean François Dunyach

Copie à Monsieur Frédéric NOLOT Commissaire Enquêteur.

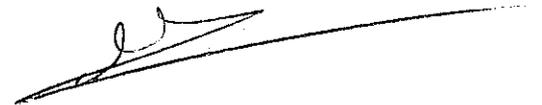
M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> Michel Mognon  
13 me D'Amélie Les Bains  
lieudit La Forge  
66400 Reynes

le 30 Mars 2011

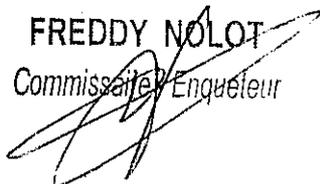
Mesdames, Messieurs

Suite à la proposition du nouveau  
plan de prévention je vous expose  
mes remarques.  
propriétaire d'une maison achetée le  
13 mars 2006 cadastrée N° 605 607  
superficie de 13 ares 72 touche partiellement  
par la nouvelle réglementation ces terrains  
et ma maison sont au niveau de la route  
et à plus de 12 mètres du niveau du Teché  
Je ne sais pas de quel risque on veut me  
protéger. La rivière coule entre deux  
parois rocheuses et trace risque de me  
porter un préjudice financier.

Mesdames, Messieurs  
recevant mes salutations



FREDDY NOLOT  
Commissaire Enquêteur



L 2

*Alceia Jacques*  
Officier de l'Ordre National du Mérite

31 Mars 2011-03-31

*Reynes, le*

66 Route d'Amélie  
66400 La Forge de REYNES

A

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Objet : Protestation au sujet de la Zone Rouge a LA FORGE DE REYNES.

Monsieur le Commissaire,

Comme suite a notre entretient de ce jour a la Mairie de REYNES , je viens vous confirmer mon mécontentement au sujet du projet de passage en zone rouge ma maison inscrite au plan cadastral sous les N° 106 et 108.

Cette maison, construite sur un roc, les murs étant de pierre, n'a pas bougée d'un centimètre lors de la catastrophe de 1940.

Par ailleurs, suite à cette inondation, il a été effectué des travaux de réfection du pont et le creusement du Tech pour pallier a une récédive.

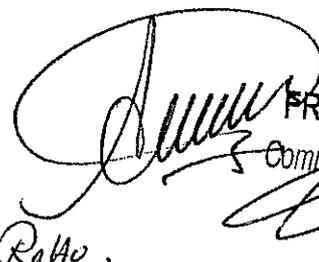
Sur le plan que vous m'avez montré, ma maison sise au 66 route d'Amélie se trouve en rouge sur les deux tiers de sa surface à partir de la route d'Amélie.

Compte tenu des informations ci-dessus, j'ai l'honneur Monsieur le Commissaire Enquêteur de vous demander de bien vouloir retenir que je souhaite que ma maison soit répertoriée en zone blanche tout comme le reste de ma propriété.

Dans l'attente d'un dénouement heureux de cette affaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire mes respectueuses salutations.

Copie a :

- M<sup>rs</sup> GARRABÉ ; Vice Président du Conseil Général  
Conseiller Général  
Maire de St Jean de la de Corta
- M<sup>me</sup> Joles : Député, Maire de Villeneuve de la Rallo.
- M<sup>rs</sup> TORRENTS Président d'Agglomération et  
Maire de Carot.

  
FREDDY NOLOT  
Commissaire Enquêteur

L 3

Monsieur Jean Pierre MARQUES  
15 Route d'Amélie Les Bains  
66400 LA FORGE DE REYNES  
Tél : 04.68.83.96.96

Reynes le 31.03.2011

PARCELLE N°553

à l'attention de :  
Mr Frédéric NOLOT, Commissaire Enquêteur,  
Mr Alain FARRIOL, Maire de Reynes

Propriétaire des parcelles cadastrées 553-562-564-574-577-604-606, je me trouve concerné par le tracé du nouveau P.P.R.

Lors de l'examen des plans en Mairie, j'ai constaté que mon habitation était touchée côté Tech par ce nouveau plan.

Habitant à La Forge de Reynes depuis 21 ans je me permets d'apporter quelques remarques personnelles à ce sujet.

Tout récemment, au mois de MARS 2011, la pluie est tombée sans interruption, ce qui a fait monter le débit du Tech de 2m à 2m50.

A la hauteur de la parcelle 564, le cours d'eau pourrait encore s'élever d'une dizaine de mètres au dessus de la crue pour atteindre le haut de la berge.

Ces pluies ont occasionné des dégâts en amont (le Tech et Prats de Mollo) comme en témoigne l'article du journal l'Indépendant joint au dossier. Cette montée des eaux a été supérieure à celle de 1992, le département a été classé en alerte rouge par Météo France.

Compte tenu de la marge existante entre le haut du niveau de la crue et le niveau de l'habitation, je trouve que la zone inondable présentée sur le nouveau P.P.R est surévaluée par rapport à la crue de 1940.

Cette dernière a été d'une violence exceptionnelle, le glissement d'un pan de montagne « constitué de gravier » au niveau de la « Baillanouse » à Prats de Mollo a créé un bassin de rétention. Lorsque celui-ci a lâché, emporté par la pression de l'eau il a créé le résultat que l'on connaît.

Malgré ces événements, le lit majeur du Tech est toujours le même au niveau de mes parcelles car il coule entre 2 parois rocheuses, De pareils événements ne se sont pas renouvelés depuis.

Ce tracé de P.P.R porte un préjudice certain à la valeur de l'habitation, aussi je souhaiterais qu'il soit revu avec plus d'attention.

L4

FREDDY NOLOT  
Commissaire Enquêteur

**OBSERVATIONS PERSONNELLES**

\*\*\* La montée des eaux du Tech peut avoir lieu deux fois par an : printemps et automne.

En été, les débits sont au plus bas, et en hiver, la neige à partir de 800mètres d'altitude en Haut Vallespir, empêche un niveau maximum du cours d'eau.

\*\*\* Le débit d'eau de la crue de 1940 a été hors du commun.

Tous les affluents du Tech sont sortis de leur lit et on causé des dégâts : glissements de terrain, routes endommagées, voies SNCF emportées, berges élargies, arbres arrachés etc.... et pour clore le tout le Tech a emporté le pont romain d'Amélie les Bains vieux de 1700 ans.

\*\*\* Le transport de tous ces matériaux par le Tech a provoqué un barrage contre le pilier du « Pont de Fer » à la Forge, ce qui explique la montée des eaux à cet endroit.

Par une telle pression le pilier du pont a cédé, l'eau s'est écoulée et petit à petit la situation est redevenue normale. Il n'y a pas eu de victime à « la Forge » ni de pertes animales ce qui n'a pas été le cas ailleurs dans le département des Pyrénées Orientales.

**DES MESURES ONT ETE PRISES APRES CES EVENEMENTS**

\*\*\* La modification du pilier du Pont de Fer a été faite de façon à encombrer le moins possible le cours de l'eau.

Il a été construit en travers avec les angles biseautés face au fil de l'eau (voir photo jointe).

\*\*\* Les maisons construites en amont dans les villages au dessus de Reynés ont été éloignées du cours d'eau, ce qui n'était pas le cas auparavant (voir photo jointe)

**MESURES RECENTES POUR DIMINUER LES RISQUES**

\*\*\* En 2008-2009, à 200mètres du Pont de Fer des arbres de gros diamètre ont été abattus sur la parcelle N°636.

A cette époque une coupe à blanc suivi d'un arrachage des souches a été opéré à hauteur de l'usine ARJO WIGGINS à Amélie les Bains.

\*\*\* Des aménagements permanents par le S.I.V.U du Tech sont réalisés le long de son parcours et d'autres sont « projetés » dans le secteur.

\*\*\* La R.D115 « parallèle » au cours d'eau a été rehaussée d'au moins 30cm dans la traversée de La Forge.

\*\*\* Les constructions réalisées à cet endroit après 1940 sont pour la plupart des villas à un étage avec des fondations en béton armé.

UN PRINCIPE DE PRECAUTION SUREVALUE

\*\*\* Le tracé du P.P.R.I qui nous a été présenté, calculé selon les inondations de 1940 (risque très supérieurs à la normale), tenant compte également des aménagements effectués, piller du pont modifié, éloignement des maisons du lit du Tech, route rehaussée, Pont d'Amélie les Bains laissant un passage d'eau d'une hauteur de 7m contre 14m à la Forge de Reynes, abattage d'arbres de gros diamètre, nettoyage des rives ainsi qu'une surveillance suivie par le S.I.V.U du Tech  
Il me semble que le danger d'inondation paraît écarté à la Forge de Reynés

\*\*\* Une révision de ce tracé me paraît plus que souhaitable.

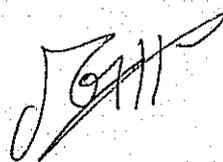
\*\*\* Je ne conteste pas du tout cette mesure de précaution, toutefois quelques centimètres en moins épargneraient mon habitation de cette fâcheuse zone inondable

Depuis quelques jours l'attente du résultat sur cette étude du P.P.R.I m'angoisse plus que l'arrivée d'une éventuelle inondation.

Ces remarques vous sont adressées par une personne de 70 ans connaissant la région puisque elle y née en Haut Vallespir

Je vous prie de croire Messieurs à ma profonde sincérité

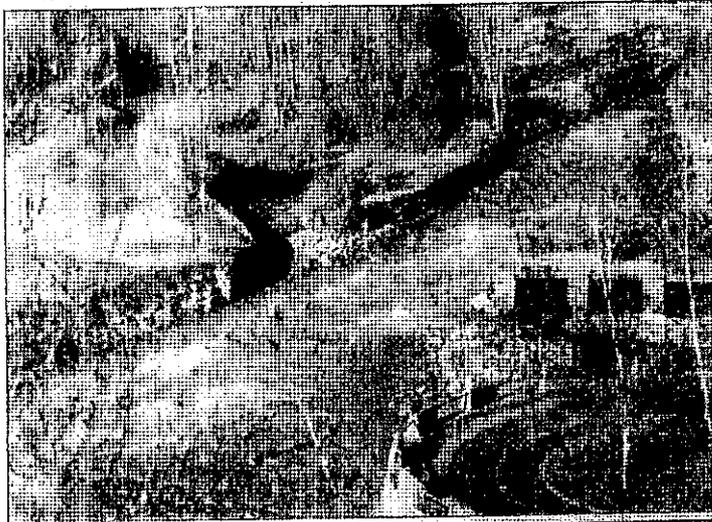
MR JEAN-PIERRE MARQUES



PONT IMPLANTE SUR LA COMMUNE DE LE TECH  
A subi des dégâts lors de la montée des eaux le 15.03.2011

## LE TECH

### Après les inondations



**Pont enporté, éboulements, les intempéries ont fait des dégâts.**

Les pluies diluviennes de la semaine dernière ont provoqué une rapide montée des eaux du Tech et de la Coumelade.

Ainsi, dans la journée du mardi 15 mars, après une légère accalmie dans la matinée, les pluies ont redoublé d'intensité dans l'après-midi, gonflant considérablement le débit des rivières.

Vers 18h30, le pont du Carrer d'Avall fut obstrué par les arbres et autres branchages charriés par le Tech, ce qui créa une brèche de près de 20 m entre les deux rives. Dans le même temps, plusieurs éboulements ont bloqué la route départementale-74 entre Le Tech et Prats-de-Mollo, isolant ainsi les

habitants de la haute vallée de la Coumelade et du *coll de Sous*. La circulation sur la RD 74 a été rétablie; de même que la liaison entre le village et le Carrer d'Avall. Cet *aiguat* fera date dans le village avec un niveau des eaux supérieur à celui de 1992.

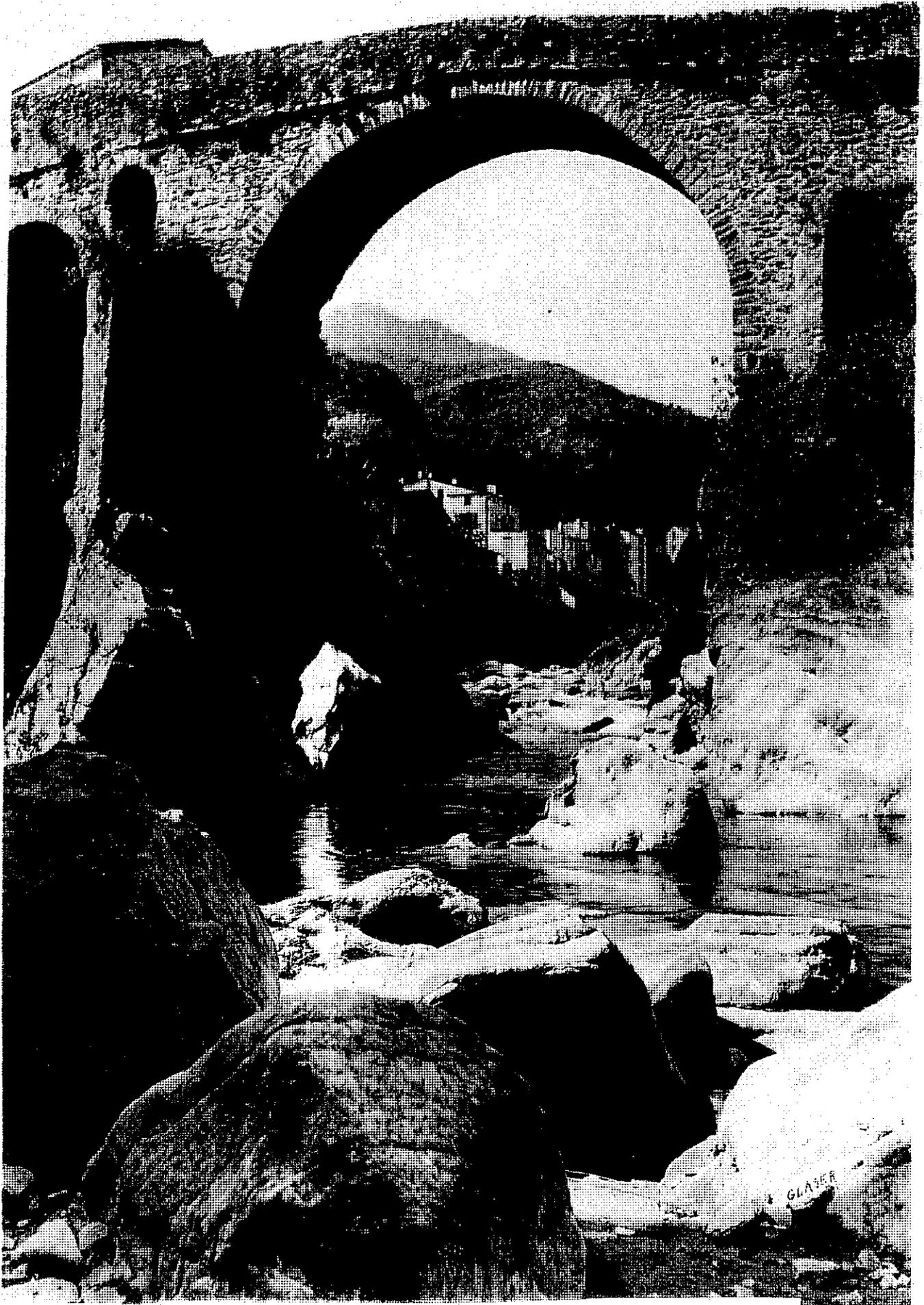
Pont de la Place du Marché à Amélie les Bains  
Passage d'eau : hauteur 7mètres



64



PONT DE FER A LA FORGE DE REYNES  
Vue du pilier reconstruit  
Passage d'eau : hauteur 14mètres →



PONT ROMAIN à Amélie les Bains 1700 ans d'âge  
Détruit par la crue de 1940

L4

A Reynés le 02 Avril 2011,

Monsieur Alain CADENE  
Le Clos de la Forge  
66 400 REYNES  
04.68.39.29.92

à

Monsieur Freddy NOLOT  
Commissaire Enquêteur  
Mairie  
66 400 REYNES

Objet : Plan de prévention des Risques Naturels.  
Arrêté Préfectoral n° 2011032.009  
Enquête du 7 au 8 avril 2011.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Lors de notre entrevue à votre permanence, relative au classement de ma maison d'habitation au lieu dit « Le clos de la forge » sur le territoire de la commune de Reynés en zone rouge, j'ai l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :  
Il est vrai que le terrain situé au dessus de mon habitation avait été touché lors des pluies de Janvier 2006. Les services de restauration des terrains de montagne avaient alors établi un compte rendu de visite du site.

Durant ces dernières années, j'ai remédié au problème avec la mise en place conjointement avec mon voisin immédiat, d'un enrochement à la base dudit terrain (voir photos et facture Entreprise BONAFOUS), afin d'éviter tout glissement de terrain. Je comprends très bien la démarche de l'administration dans le cadre de la prévention des risques prévisibles majeurs, mais je tenais toutefois à vous informer des travaux exécutés, afin d'éviter tous risques naturels.

Je vous demande de bien vouloir examiner ma requête, quant au déplacement de la zone rouge à l'arrière de mon habitation dans le secteur de l'enrochement.

Restant à votre disposition, pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

PJ : Photos Enrochement et facture Etablissement BONAFOUS.

L5

FREDDY NOLOT  
Commissaire Enquêteur

SARL GÉRARD BONNAFOUS  
9 PARC D'ACTIVITÉS  
66500 PRADES

TÉL : 04 68 05 27 15  
FAX : 04 68 05 24 83

RCS PERPIGNAN N°407 689 934  
APE 741 J

**TERRASSEMENTS  
TRAVAUX PUBLICS  
LOCATION D'ENGINS**

Le 30 Mars 2006

Monsieur Alain CADENE  
Lotissement le Clos de la Forge  
66400 REYNES

**FACTURE**

Renforcement d'un talus en Enrochement

D	Quantité	P.UNIT	TOTAL HT €
---	----------	--------	------------

**DIVERS TRAVAUX**

Terrassement pour pose enrochement

M3	54,00	6,00 €	324,00 €
----	-------	--------	----------

Fourniture et pose enrochement

T	68,00	32,00 €	2 176,00 €
---	-------	---------	------------

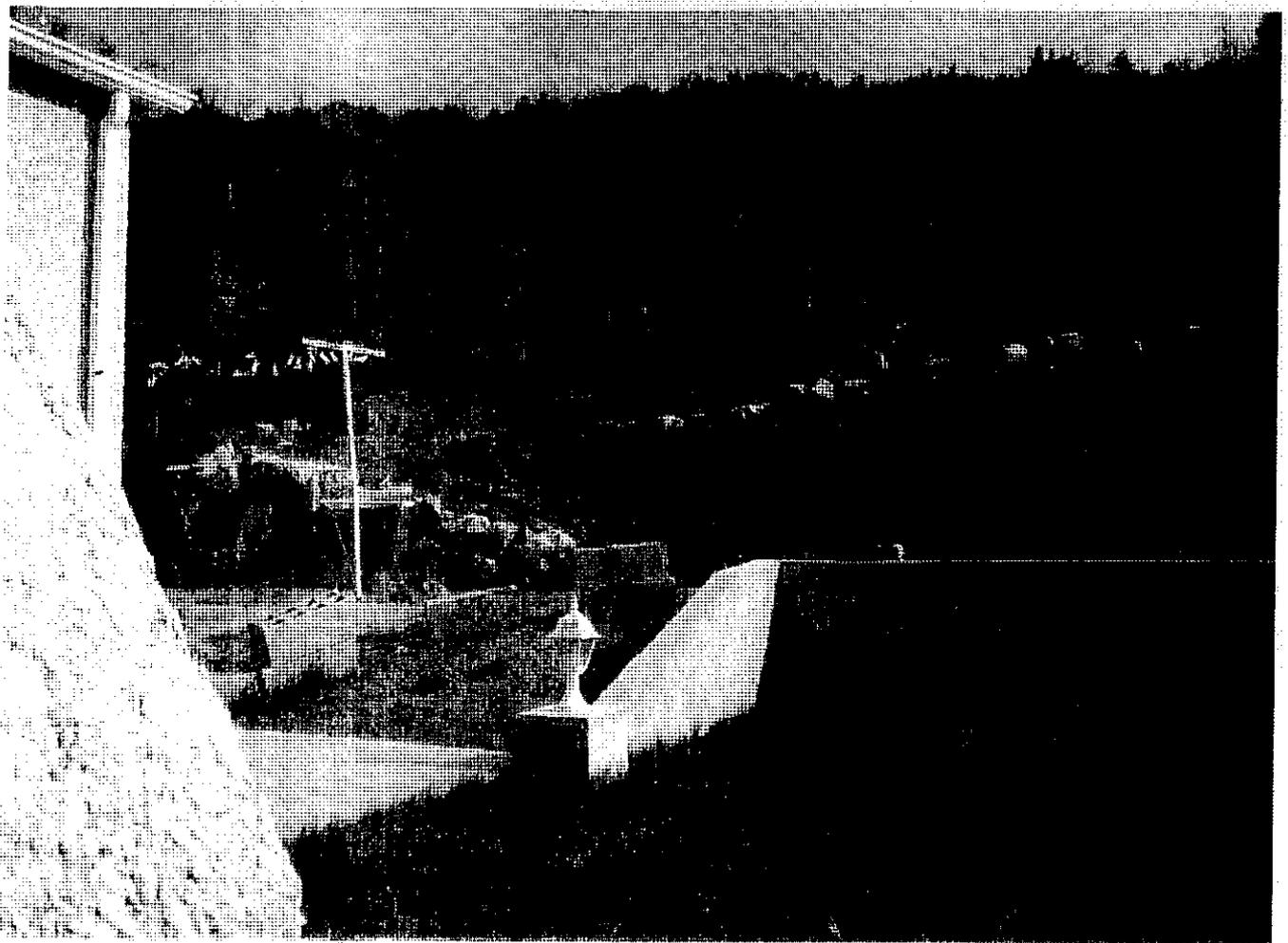
TOTAL H.T	2 500,00 €
T.V.A 5,5%	137,50 €
TOTAL EUROS	2 637,50 €

Gérard BONNAFOUS

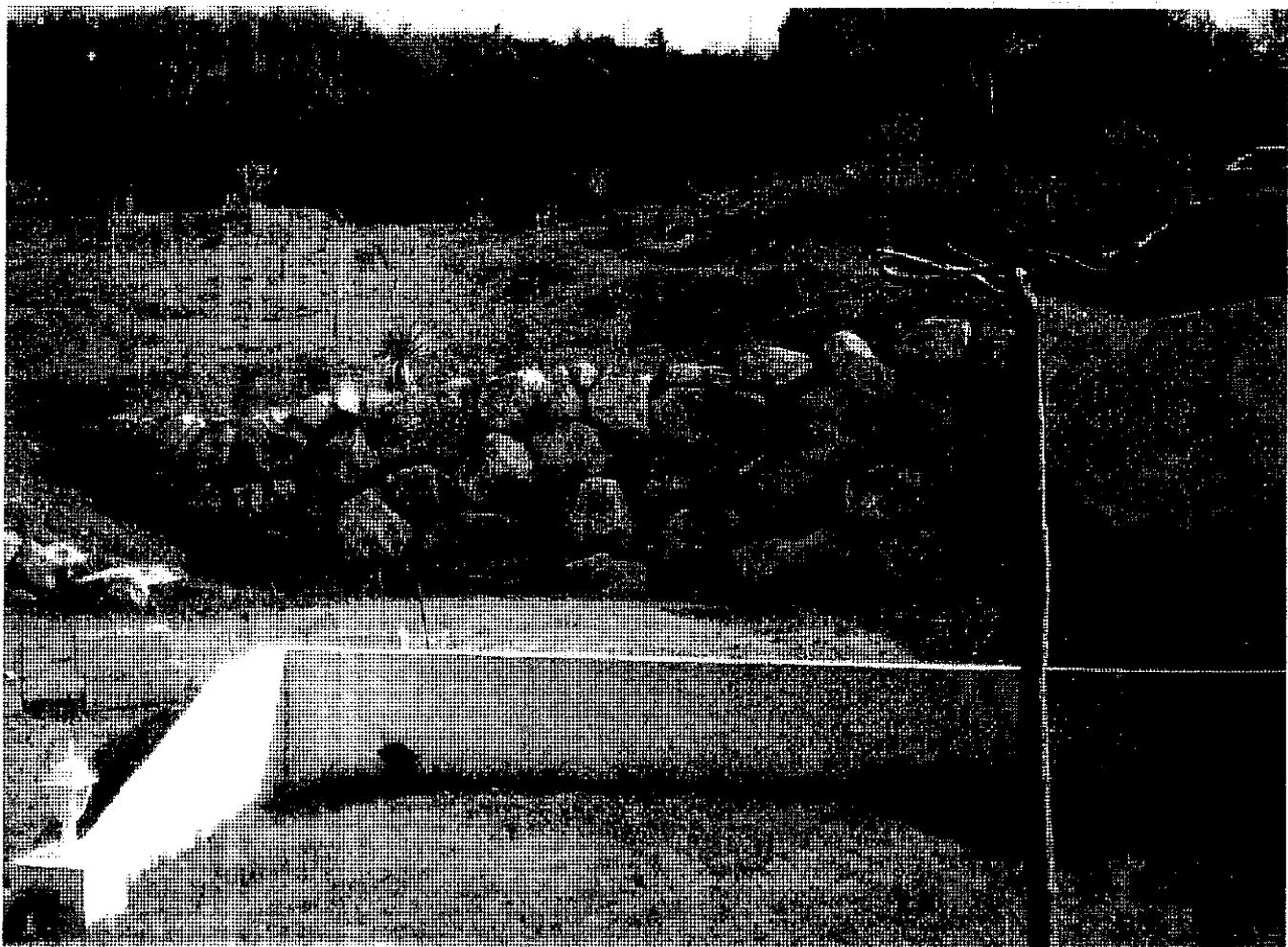
*Regle le HOF*

*L5*

Gérard BONNAFOUS  
TERRASSEMENTS - TRAVAUX PUBLICS  
9, Parc d'activités  
66500 PRADES - Tel. 04 05 27 15



L5



L5

Jean VINAS  
La Forge de Reynés  
66400 REYNES

le 02 Avril 2011

Section AO n° 372  
375  
810  
355  
494

à Monsieur Freddy NOLOT  
Commissaire - Enquêteur

Objet: Plan de Prévention des Risques Naturels.

Monsieur,

Après consultation du Plan de Prévention des Risques Naturels proposé sur la commune de Reynés, je me dois d'apporter quelques observations.

Tout d'abord concernant la "zone rouge RI" le long du Tech.

Entre l'abaissement permanent (dû à l'érosion) par occasionnel (dû aux coups d'eau) du fond du lit du Tech et lors de la crue de 1940, la disparition des vignes sur la rive gauche et des vergers de pommiers sur la rive droite avec leurs terres (parfois même jusqu'à la roche), le calibrage de la rivière a considérablement augmenté. De ce fait, si un tel événement se reproduisait l'eau n'atteindrait pas le même niveau. Surtout que la base qui semble avoir été prise en compte pour ce projet, n'est pas une crue "normale" (même centennale) mais une crue viciee par la "vague" provenant de Prats de Nollo - ou de la Llau

FREDDY NOLOT

Commissaire - Enquêteur

En aval du pont du chemin de fer, la Zone Rouge proposée est donc excessive et demande à être réduite jusqu'au niveau du parapet de la DMS. C'est une question de logique. De ce fait, ni la route ni les habitations la bordant par le dessus ne devraient être grévées par un tel zonage. De plus, toutes ces maisons profondément ancrées dans la terre sont des garages en rez de chaussée "côté route" et habitation uniquement à l'étage mais en rez de chaussée "côté jardin".

Par ailleurs, le long des parcelles N° 355 810 et 372 de la section AD se trouve un ruisseau qui descend de la colline située au dessus du canal d'arrosage.

Le plan versant de ce "ravine" est inférieur à 6 hectares et totalement boisé. Le bois et le sous-bois ayant la faculté de retenir les eaux de ruissellement.

En deça du canal d'arrosage, avec le propriétaire voisin et à nos frais, nous avons bétonné le fond et muré les parois.

Le passage d'eau en son point minimal est de 40 cm de hauteur pour 50 cm de largeur tandis que la pente d'écoulement est de 5,5%.

Compte tenu de ces éléments, il est évident que ce "ravine" est loin de présenter un quelconque danger de débordement et rend la bande de couleur marron (RT) totalement injustifiée.

LG

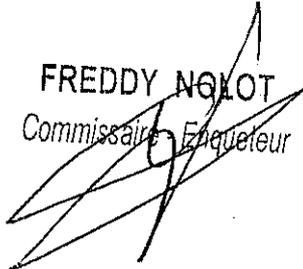
Toutes les observations que je viens de formuler ont été constatées et photographiées sur place par vos soins le 31 Mars à 15<sup>h</sup> -

Vous remerciant d'avoir été présent sur le terrain en compagnie de Monsieur Robert GATOVNES (Adjoint à l'Urbanisme), je vous demande de bien vouloir transmettre ce courrier à RTM et tous les services concernés -



L6

FREDDY NGILOT  
Commissaire Enquêteur



Le 4 Avril 2011

*M. Mme CALM Jean-Pierre*  
*Lotissement du Clos de La Forge*  
*66400 REYNES*

à

M. Freddy NOLOT  
Commissaire Enquêteur  
Mairie de REYNES  
Le Village  
66400 REYNES

**Objet : Opposition au projet du Plan de Prévention des Risques Naturels.**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à notre entrevue du Jeudi 31 Mars dernier, je vous confirme par la présente mon opposition au projet du Plan de Prévention des Risques Naturels, ma parcelle constitue le lot n° 2 du lotissement, cadastré : section AP n° 687.

Lors de ma visite à la Mairie de Reynès, j'ai eu la stupéfaction d'apprendre que ma parcelle était placée en Zone Rouge RT (crue torrentielle).

Je me pose la question, (Pourquoi ?) la route de Las Amas est placée en Zone rouge RT car l'eau s'évacue normalement lors de fortes pluies vu la pente naturelle de celle-ci et la largeur de la route de 5 m + 1.50 m de trottoir dans le lotissement. Il y a également un avaloir jouxtant la route de 1 m de large et de 1.50 m de profondeur qui reçoit toute l'eau du ruisseau.

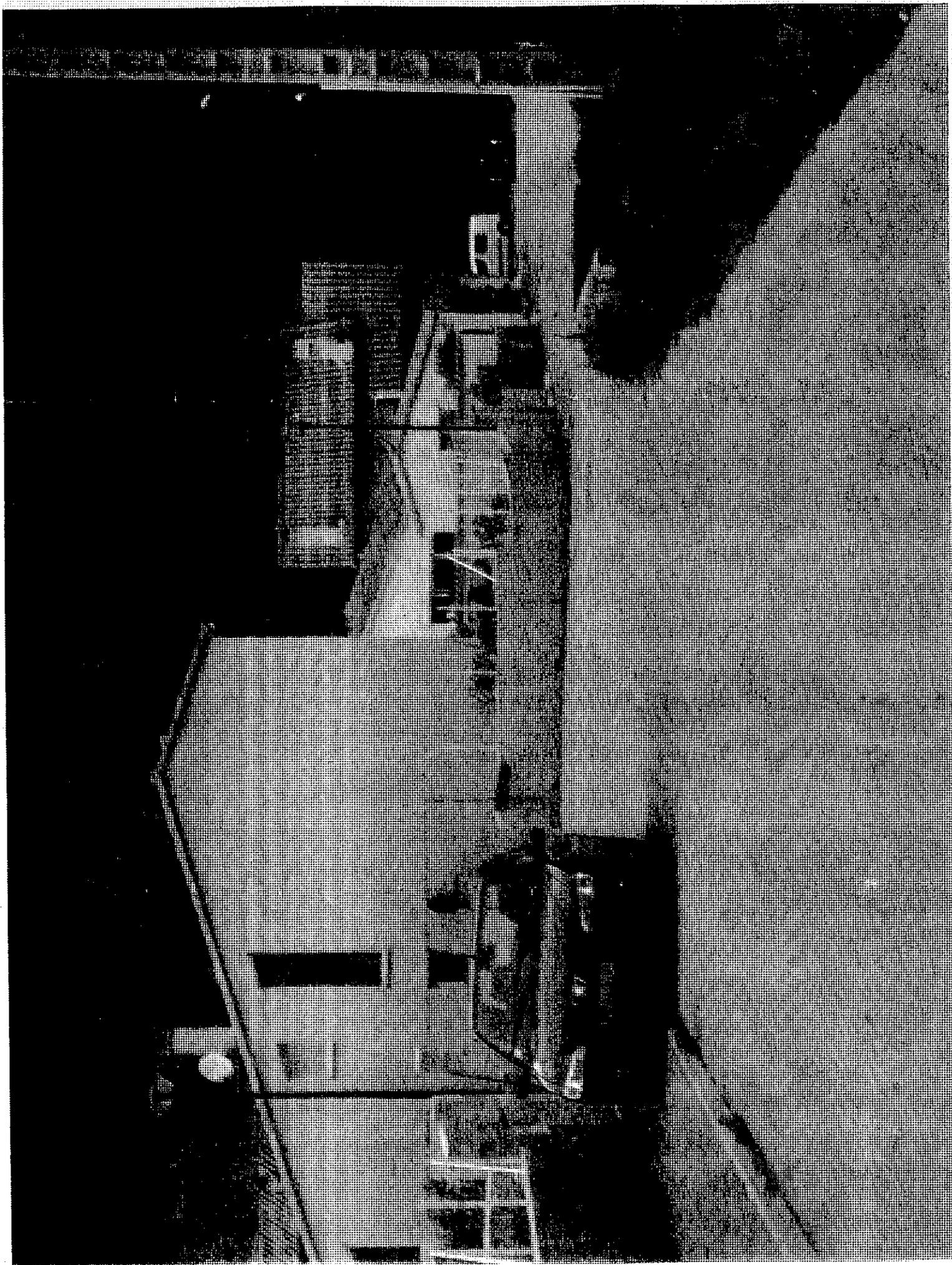
Je tiens à vous préciser également que des personnes habitent Las Amas depuis 60 ans et n'ont jamais vu d'inondations sur cette route.

En espérant une réponse favorable à ma requête, je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ce dossier et vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

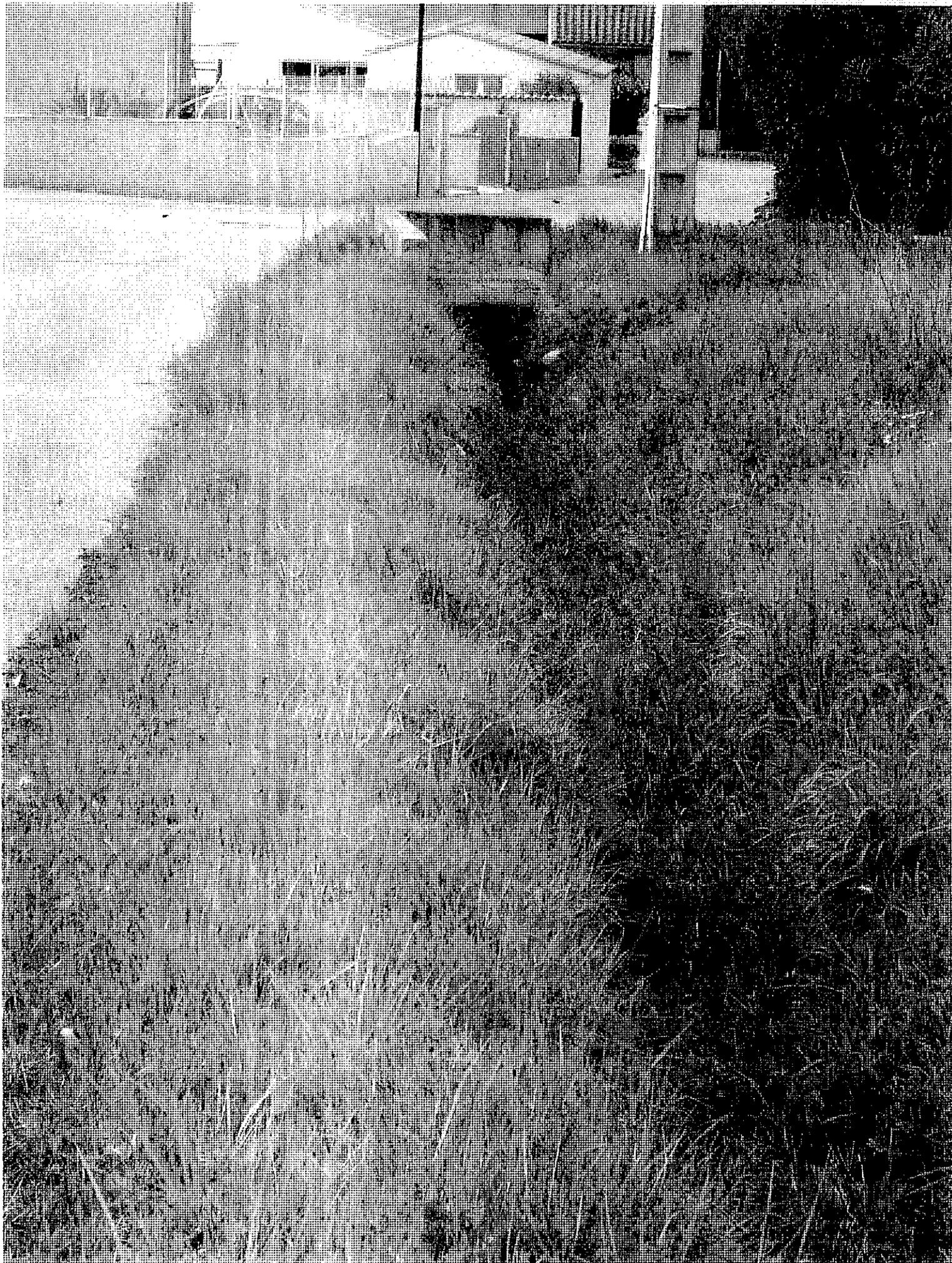
**M. CALM Jean-Pierre,**

L7

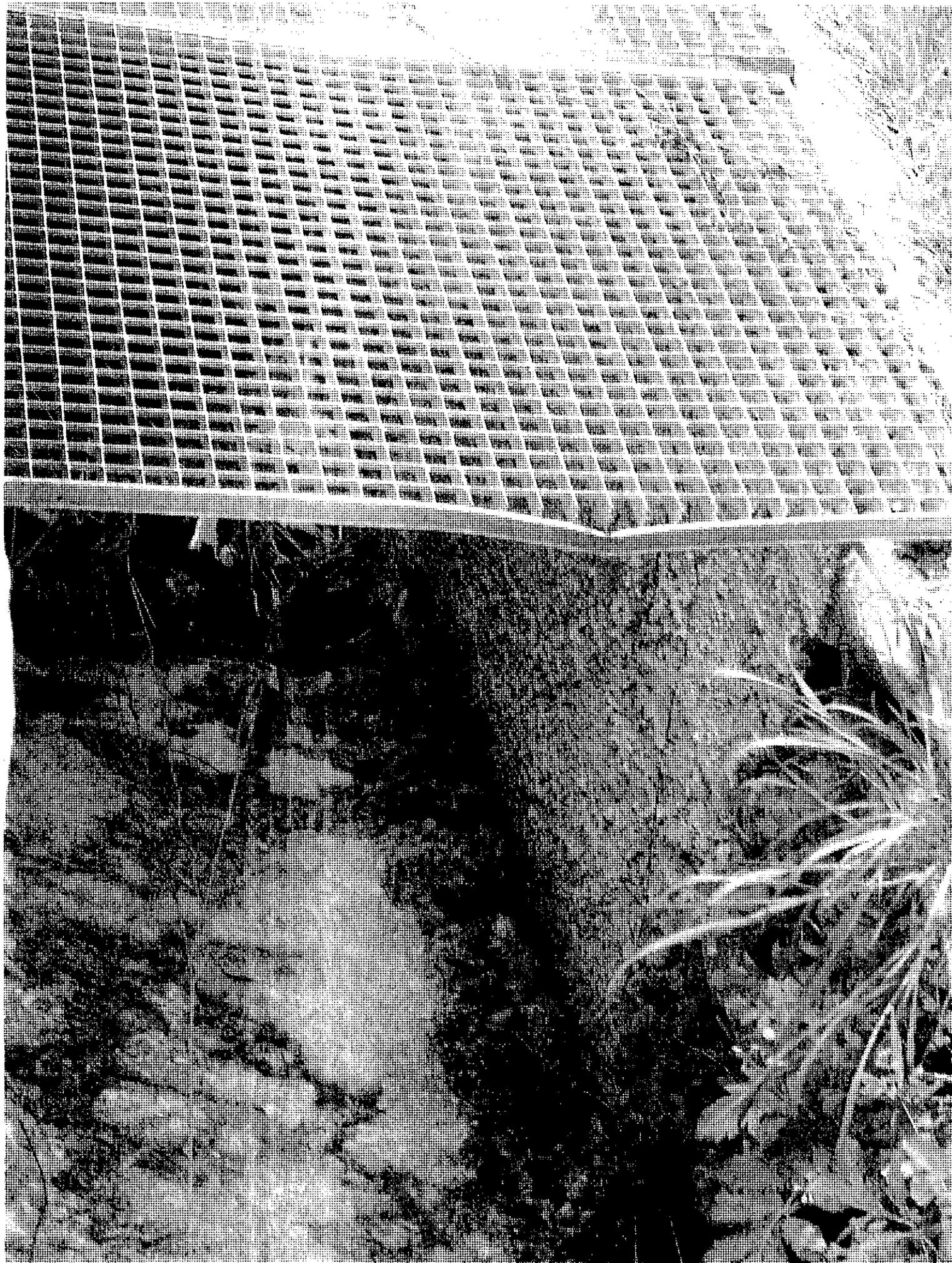
FREDDY NOLOT  
Commissaire Enquêteur



L7



L7



L7

Monsieur et Madame LOUSTEAU Michel  
102 Route d'Amélie  
La Forge de REYNES  
66400 REYNES

Monsieur,

Nous avons pris connaissance du P.P.R. ~~II~~  
A l'achat de notre propriété - parcelle n° 671 sur  
le cadastre - nous étions classés en zone bleue.  
Or, à ce jour, nous voilà passés en zone rouge.

Je vous signale que :

- nous sommes situés à environ 250 m du  
Vech et que du lit de la rivière à la  
hauteur de la route il y a environ 10 mètres.
- nous habitons au premier étage sur une  
hauteur de rez de chaussée de 6 mètres.
- nous avons une rigole d'évacuation qui traverse  
l'ancienne voie SNCF et qui draine tout  
notre terrain.

Je me permets, en outre, de  
soulever deux autres points qui ont une  
grande importance.

- c'est le préjudice financier que nous  
subissons lors d'une éventuelle cession

L 8

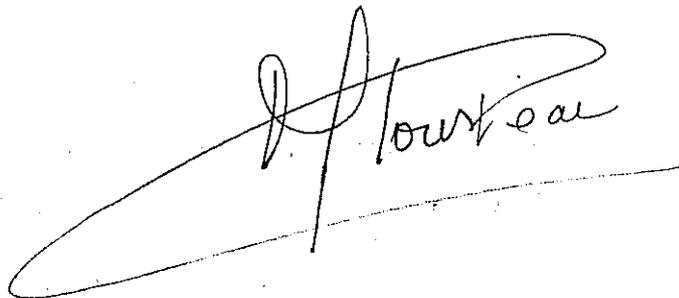
FREDDY NOLOT  
Commissaire-Enquêteur

.../...

de notre maison.  
- c'est l'augmentation de la prime d'assurance  
suite aux risques encourus.

En espérant que vous tiendrez compte  
de ces quelques remarques, je vous prie de croire  
monsieur, en l'expression de ma parfaite considération

A Ruyves le 4.04.2011

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Fourneau'. The signature is written over a horizontal line.

FREDDY NOLOT  
Commissaire - Enquêteur

L. 8

Le 4 Avril 2011

**Mme HOUBART Eliane**  
**Chemin de las amas**  
**66400 REYNES**

à

M. Freddy NOLOT  
Commissaire Enquêteur  
Mairie de REYNES  
Le Village  
66400 REYNES

**Objet : Opposition au Plan de Prévention des Risques Naturels.**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à notre entrevue du Vendredi 31 Mars dernier, je vous confirme par la présente mon opposition au Plan de Prévention des Risques Naturels, ma parcelle et le no 676

Lors de ma visite à la Mairie de Reynès, j'ai eu la stupéfaction d'apprendre que ma parcelle était placée en Zone Rouge RT (crue torrentielle).

Je me pose la question, (Pourquoi ?) la route de Las Amas est placée en Zone rouge RT car l'eau s'évacue normalement lors de fortes pluies vu la pente naturelle de celle-ci et la largeur de la route de 5 m + 1.50 m de trottoir. Il y a également un avaloir jouxtant la route de 1 m de large et de 1.50 m de profondeur qui reçoit toute l'eau du ruisseau.

Je tiens à vous préciser que des personnes habitent Las Amas depuis 60 ans et n'ont jamais vu d'inondations sur cette route.

En espérant une réponse favorable à ma requête, je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ce dossier et vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

L9

FREDDY NOLOT  
Commissaire Enquêteur

Mm HOUBART  
*E. Houbart*

Reynes  
le 04.01.2011

Monsieur,

Je viens d'apprendre que ma maison  
située 36 route d'amélie 66400 Reynes  
(la forge) et cadastrée n° 369 diendit  
des embarrasdes allait passer en zone  
rouge. Compte tenu des dernières caves  
et vu son âge je ne suis pas d'accord.

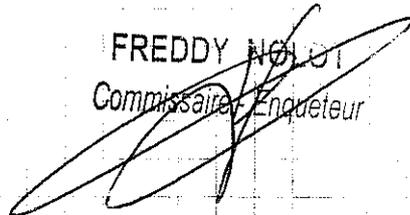
Esperant meilleure suite, Salutations

Madame Bourdette Lucie

~~Bourdette~~

L 10

FREDDY NOLOT  
Commissaire Enquêteur



Novero Charles  
La Forge de Reynès  
25 , Route D'Amélie  
66400 Reynès

Reynès, le 4 Avril 2011

OBJET : Plan de prévention - " risques du Tech "

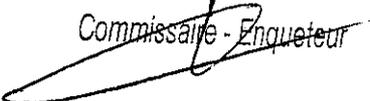
En tant que propriétaire situé en zone rouge,  
( PARCELLE 479 ) au lieu dit : " La Forge ", je me permets ces  
quelques lignes .

- Sur le site de la Mairie de Reynès, dans "Google", au chapitre  
qui raconte " l'histoire " de notre commune depuis les origines de l'homme  
le texte dit : .....En l'an 1600, un certain Alexis D'Albert, ordonne la  
construction d'une forge sur le territoire de la commune de Reynès.  
.....Ma maison natale, était " la maison de la forge Catalane ",  
ou plus vraisemblablement, ....."le bureau", qui gérait la dite forge  
( bien avant octobre 1940, la forge était déjà en ruines, mais ma maison,  
existe toujours , sur les bords du Tech .....quatre siècles plus tard !! )

-Ayant eu sous les yeux, " le plan de La Forge de Reynès",  
une autre personne, me fait remarquer.....que le tracé du Tech  
sur le dit plan, doit dater....." d'avant l'inondation de 1940 ", car  
la rivière depuis ce tragique événement, est déviée par d'énormes rochers  
qui ont modifié la trajectoire de son lit, et lui font décrire une énorme boucle,  
que l'on ne retrouve pas sur le plan ???



LM  
FREDDY NOLOT  
Commissaire - Enquêteur



M. SOLA Christian  
Route de Riuros  
66400 REYNES

Le 05 avril 2011

Monsieur Freddy NOLOT  
Commissaire-Enquêteur  
14, rue Van-Gogh  
11200 LEZIGNAN-CORBIERES

Objet : Enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Reynés.

Monsieur NOLOT,

Dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Reynés, j'ai l'honneur de vous faire par des observations suivantes :

Je suis concerné par les parcelles 743, 158, 159, section AH au lieu-dit "La Palmère", dont je suis propriétaire. Ces terrains sont actuellement classés au Plan d'Occupation des Sols de la commune en zone constructible (2NAc3 et UB).

Or, le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Reynés classe ce secteur en Zone Bleue Be1, c'est-à-dire en zone d'érosion par ravinement.

Je suis très étonné par ce classement, qui par définition signifie que le secteur peut subir des ravinements, suite à des écoulements d'eaux. Or, ce secteur situé en piedmont d'une petite colline présentant un faible relief, ne comporte pas un sol meuble, susceptible d'érosion, mais présente au contraire un sol rocheux, constitué par des schistes, comme le précise la carte géologique du secteur (Editions BRGM n° 257 – Année 1968, 2° Edition), dont vous trouverez un agrandissement ci-joint. De plus, la route communale de Riuros recoupe ce secteur, drainant les eaux et les évacuant vers l'aval, sans ruissellement notable sur la pente.

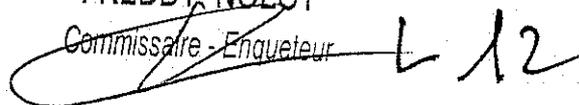
Il suffit de se rendre sur le terrain et d'observer le sol pour constater que sous une très mince couche de terre végétale (souvent moins de 10 cm), le rocher schisteux affleure partout. Jusqu'en 1980, cette terre a été cultivée par mon père et je peux vous certifier qu'elle a toujours été très difficile à labourer en raison de ces affleurements rocheux.

Plusieurs habitations existent depuis longtemps dans ce secteur et l'observation de leur état ou du terrain les entourant montre parfaitement l'absence totale d'érosion par ravinement.

Je constate par ailleurs, qu'à faible distance de ces parcelles (une centaine de mètres à l'Ouest), la géologie change et comporte des cailloutis argileux du Quaternaire et du Tertiaire, donc des terrains meubles, qui sont souvent inscrits au PPRNP en zone blanche, alors que des ravinements et éboulements y sont fréquents, notamment en bordure de la route départementale 15 ou le long des ravins.

FREDDY NOLOT

Commissaire - Enquêteur



D'autre part, le règlement de cette Zone Bleue Be1 est relativement imprécis et même contradictoire lorsqu'il annonce que les constructions nouvelles à usage d'habitation ou autre sont autorisées, alors que les extensions des habitations existantes sont limitées à 20 m<sup>2</sup>. Il est d'autre part fait état de "niveau refuge à l'étage" pour les habitations existantes, d'écoulements d'eau et de transport solide, alors que le terrain dans ce secteur ne présente pas d'écoulements d'eau, et encore moins de transport solide.

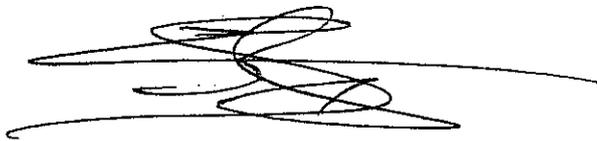
Un règlement aussi incohérent peut prêter à confusion et être interprété de façon très variable selon le fonctionnaire chargé de l'instruction d'un permis de construire.

Je porte d'autre part à votre connaissance que j'habite de façon permanente à proximité immédiate et en léger contrebas de ce secteur Be1 depuis plus de 25 ans (Parcelle AH 844) et que je n'ai jamais vu d'écoulements d'eau importants, issus de la colline, au point de provoquer des ravinements dans les terrains suscités.

J'ajoute que de par ma formation et ma profession, je connais bien ce type de risque puisque je suis Hydrogéologue et je suis titulaire d'un doctorat de géologie appliquée.

Monsieur le Commissaire enquêteur, je vous invite à une visite sur ce secteur de la colline de La Palmère pour vérifier directement les incohérences de ce PPRNP, tant dans le tracé de sa cartographie, que dans la rédaction de son règlement.

Demeurant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.



Christian SOLA

P.J. : Agrandissement de la carte géologique du secteur.

FREDDY NOLOT  
Commissaire-Enquêteur

L12



AGRANDISSEMENT DE LA CARTE GEOLOGIQUE DU SECTEUR DE LA PALMERE  
 COMMUNE DE REYNES (Carte N° 257 - 2° Edition de 1968)

Echelle : 1/10 000

~~FREDDY NOLOT~~  
 S<sub>1</sub> Schistes de la série de Canaveilles (Cambro-Ordovicien)  
 Commissaire - Enquêteur

612

M et Me WAILLY BONEL  
21 clos de la forge  
66400 REYNE

Le 05,04, 2011

à

Monsieur le commissaire enquêteur  
MAIRIE DE REYNES

Monsieur

Suite à notre entrevue du jeudi 31 mars 2011, je voudrais préciser que les dangers de glissement de terrain on considérablement changés, de puis l'étude faite en 2006, **suite au travaux d'enrochement de grande envergure effectués** sur les terrains en sur plomb de nos habitations pour stabiliser les terres.

La simulation du plan des risques basé sur des événements survenu exceptionnellement en 1940, qui sommes toute était du à des circonstances exceptionnelles, et qui ne peut plus s'appliquer dans notre cas vue la configuration actuel du lotissement qui reprend toutes les eaux de pluie

**Sur le plan un fossé est mentionné qui n' a jamais exister, qui coupe les parcelles 20 21 22**

De plus dans ma parcelle des écoulements pour les eaux de pluie ont été effectuer pour limiter tout risque « voir photo ».

Je demande donc que le classement de mon habitation ne soit **plus placer en zone rouge, mais reculer aux limites des travaux effectués de l'enrochement**. Vue les travaux effectuaient pour prévenir toute risque de glissement de terrain si joint photocopies les factures des travaux et des photos prouvent mes dires

Dans l'attente d'une réponse en classement en risque moins élevé

Veuillez agréer, Monsieur , mes salutations distinguées.

M WAILLY Christian

Pièces jointes : 2 factures de travaux  
Photos

L13

FREDDY NOL  
Commissaire - Enqueteur

SARL GÉRARD BONNAFOUS  
9 PARC D'ACTIVITÉS  
66500 PRADES

TÉL : 04 68 05 27 15  
FAX : 04 68 05 24 83

RCS PERPIGNAN N°407 689 934  
APE 741 J

**TERRASSEMENTS  
TRAVAUX PUBLICS  
LOCATION D'ENGINS**

Le 08 Mars 2006

Monsieur WILLIX  
CHÂTEAU LA GRANGE  
66740 VILLELONGUE DELS MONTS

**DEVIS**

Renforcement d'un talus en Enrochement

Fournitures et pose enrochement

T	200,00	32,00 €	6 400,00 €
---	--------	---------	------------

Terrassement et déblais

M3	300,00	6,00 €	1 800,00 €
----	--------	--------	------------

TOTAL H.T	8 200,00 €
T.V.A 19,6%	1 607,20 €
TOTAL EUROS	9 807,20 €

*reglé ch n° 7900021  
le 10/04/06.*

Gérard BONNAFOUS

Gérard BONNAFOUS  
TERRASSEMENTS - TRAVAUX PUBLICS  
9, Parc d'Activités  
66500 PRADES - Tél. 6805 27 15

FREDDY NOL  
Commissaire - Enque.

L 13

**E ENTREPRISE SAUS**

Carrer de la Placette  
110 AMELIE LES BAINS PALALDA

Tel : 04 68 39 25 86 . Fax : 04 68 39 88 93  
portable: 06.83.88.29.82

**Facture**

ELIE LES BAINS PALALDA, le 15 avril 2005

Référence : 20050402

Date : vendredi 15 avril 2005

Objet :

Travaux de terrassement en pleine masse.  
400 REYNES

M. WAILLY

Lycée Alfred Sauvy

Château La Grange

66740 Villelongue dels Monts

Réf	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T. €
	Façon d'accès à la pelle mécanique.	U	1,000	152,000	152,00
	Terrassement et enlèvement des terres à la décharge.	M <sup>2</sup>	600,000	9,900	5 940,00
	Façon de 02 plateformes à la pelle mécanique terres sur place.	H	4,000	80,000	320,00

Total H.T. €	6 412,00
T.V.A. 19,6 % €	1 256,75
Net à payer €	7 668,75

Retenue de garantie T.T.C. ( %) au 15/04/06 :

Règlement dès réception. Merci.

21 cases de la page  
66400 Recygned

L 13

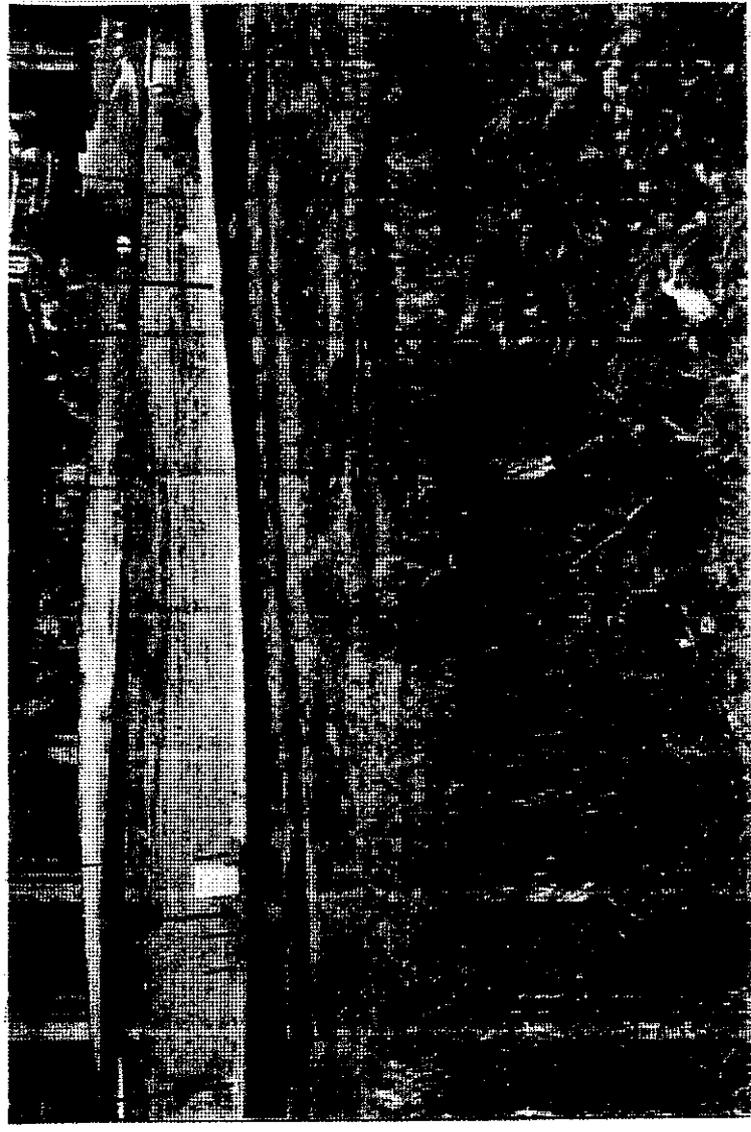
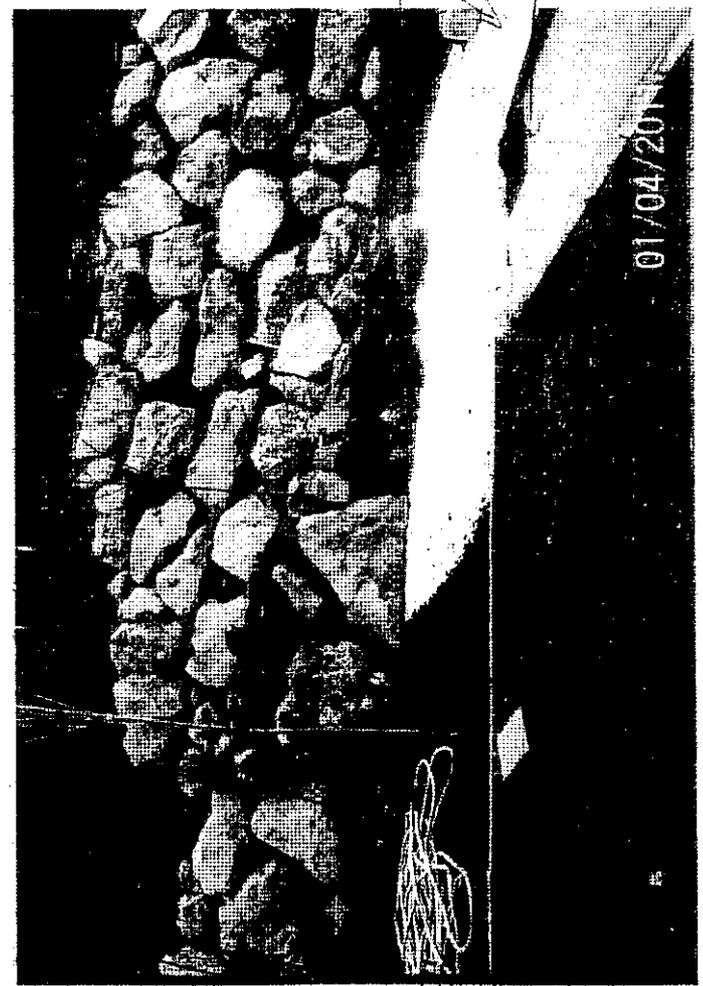


photo avant construction  
pas de fossé sur le terrain



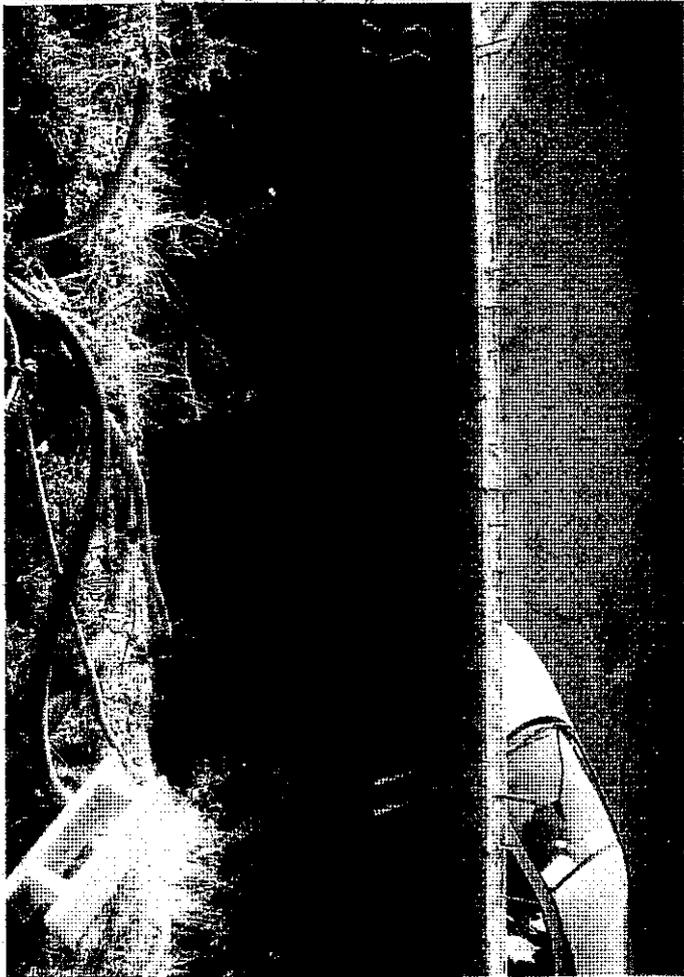
commissaire

collection 40/40

REDDY ROL  
Commissaire - Enquêtes

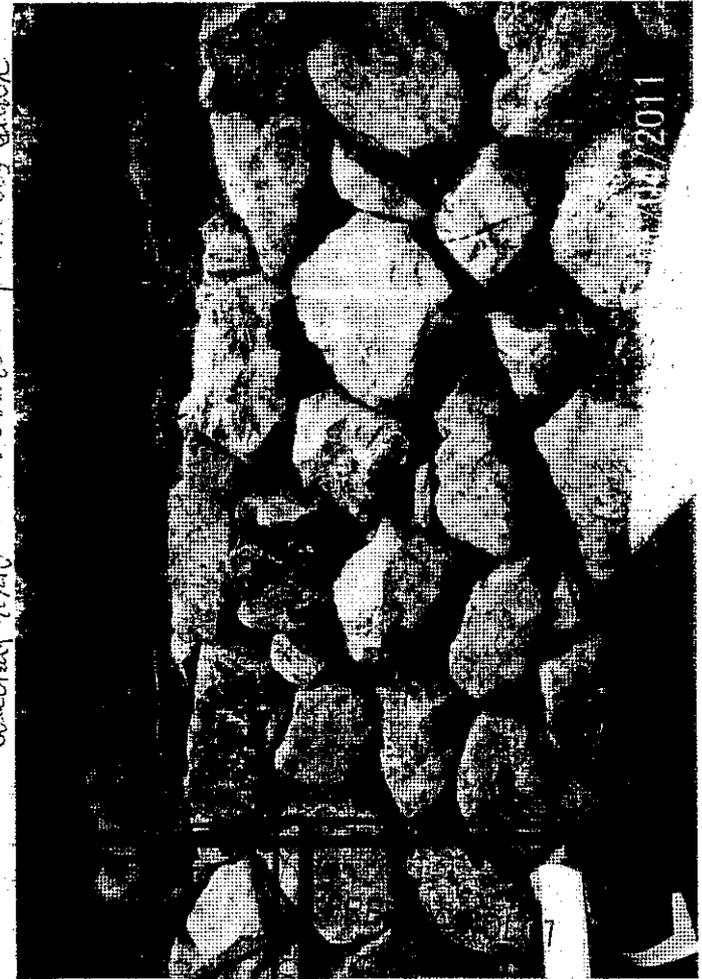
L1 clos de la forge  
66400 Reppes.

Mar Alami de l'habitation.



Fondation 100x60 L13

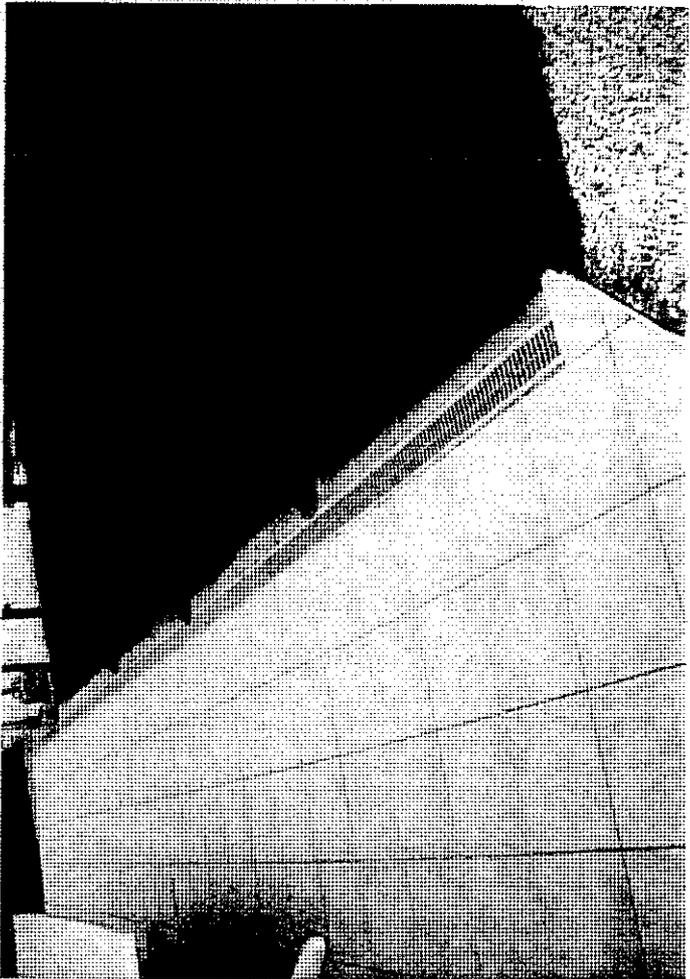
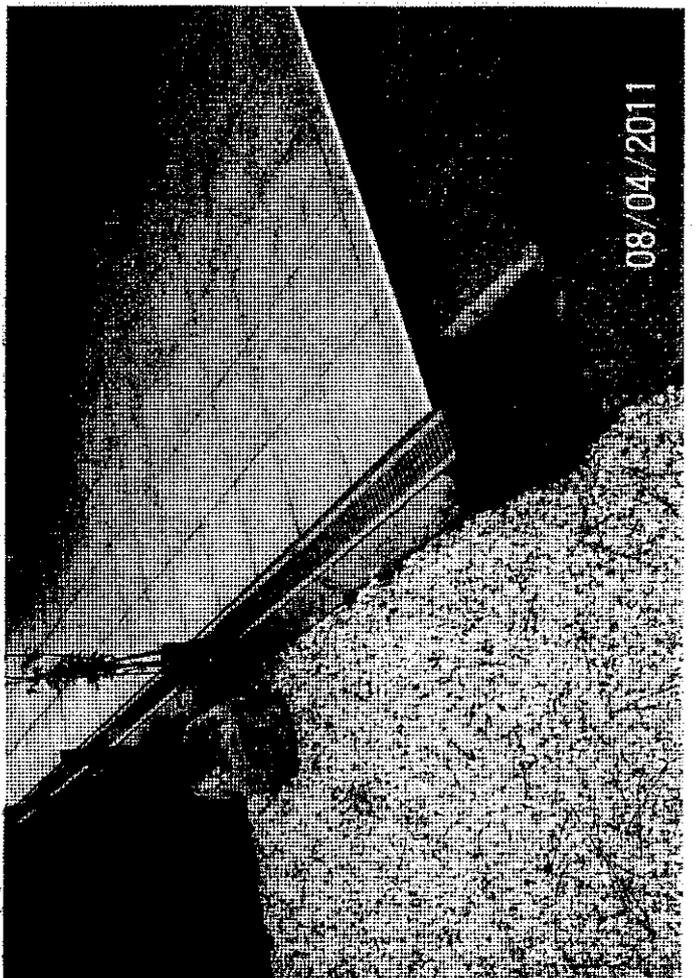
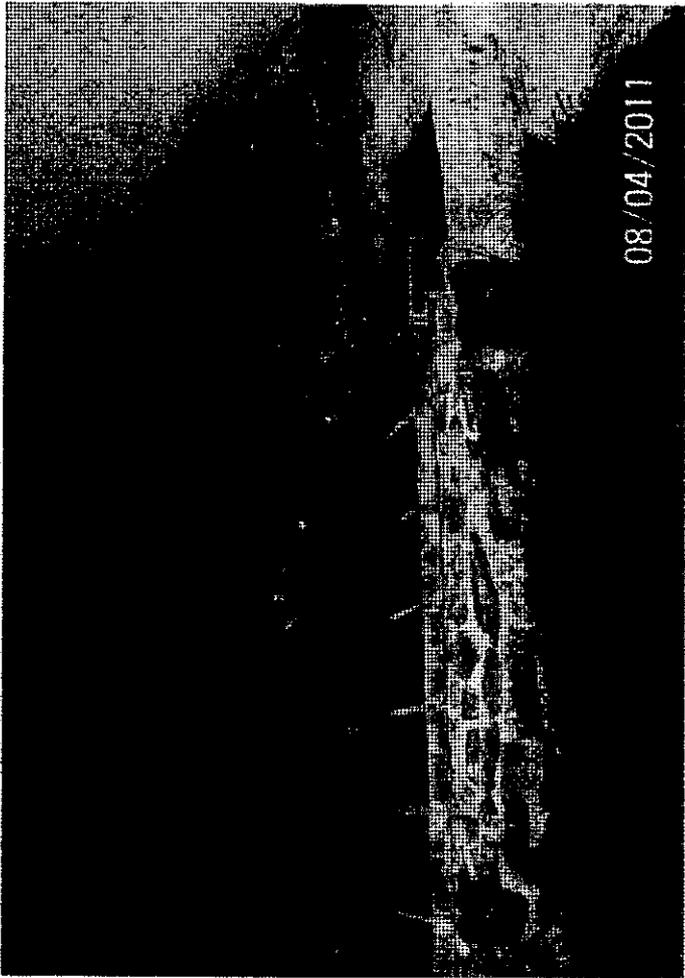
Fondation 120x60  
Mar Alami de l'habitation



L 13

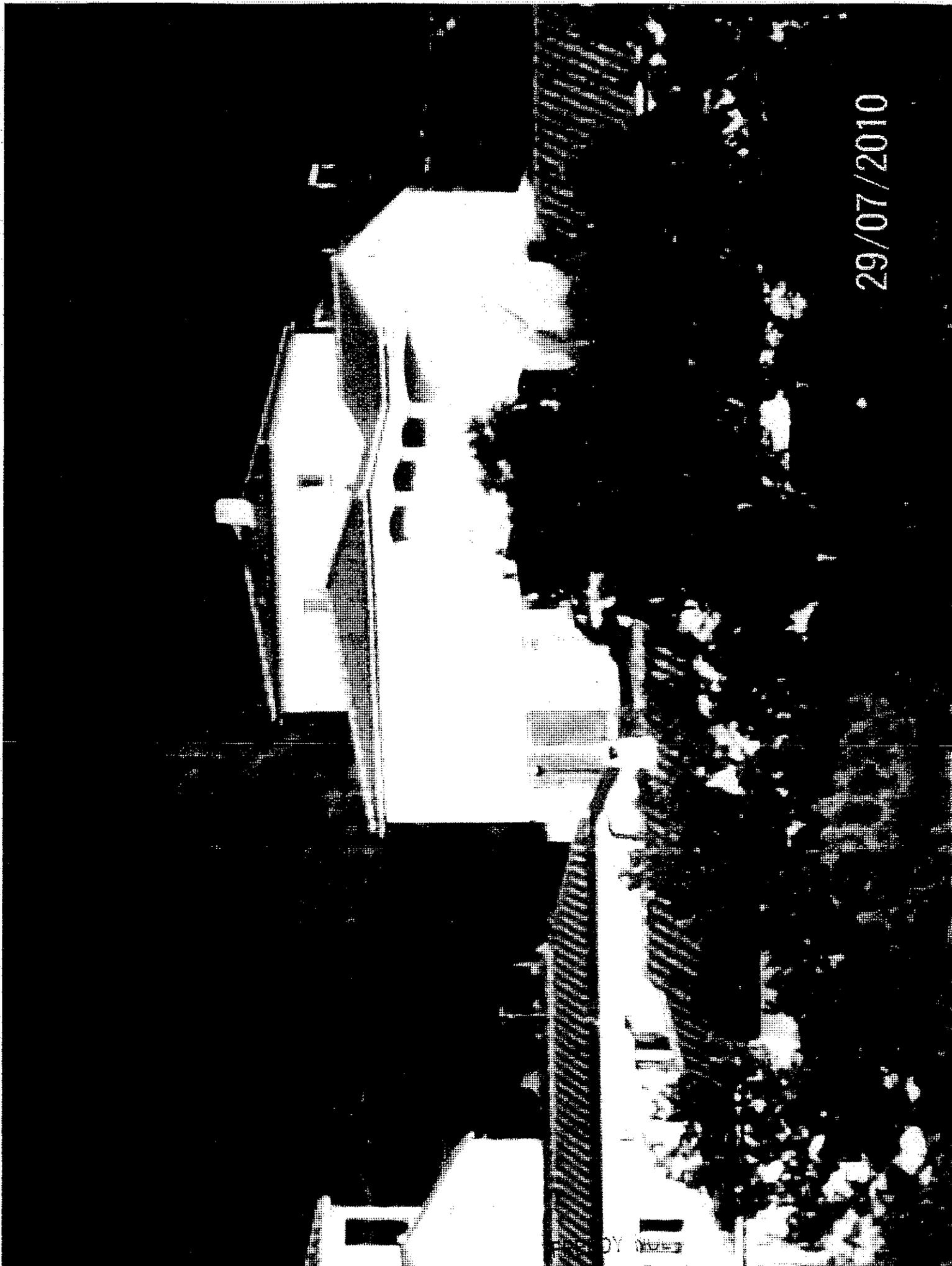
Colonia 40/110 - comunidad de la parte de abajo

Enquete



L13

FREDDY NGLOU  
Commissaire - Enqueteur



29/07/2010

L13

Commissaire Enquêt

Parcelles N°554 & 555	Parcelles N°42-682	Parcelles N°553-562-64	Parcelles N° 677-24	Parcelles N°661-572-593
Jean-François DUNYACH	Luc FONS	Jean Pierre MARQUES	Jean MAS	Jean PI
11, rue Ernest Renan	3 rue André	15, Route d'Amélie	88, Route d'Amélie	11, Route d'Amélie
92310 SEVRES	Colledaboef	La Forge de Reynès	La Forge de Reynès	La Forge Reynès
	75016 PARIS	66400 REYNES	66400 REYNES	66400 REYNES

Monsieur Fréddy NOLOT Commissaire Enquêteur  
Monsieur Alain FARRIOL Maire de Reynès

La Forge de Reynès, le 6 avril 2011

**Objet : contestation des éléments de la page 44 du « Rapport de Présentation du P.P.R. de REYNES »**

Messieurs,

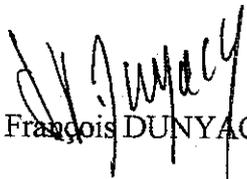
Le paragraphe III.1.1.4. La crue d'octobre 1940 à Reynès, (page 44) du « Rapport de Présentation du P.P.R. de REYNES » reprend et s'appuie sur un article du journal local l'Indépendant et une retranscription journalistique.

Tout d'abord une confusion des lieux se fait dans cet article où l'on parle de « Cal Cantayre », « du bétail qui s'est noyé » et « L'immeuble occupé par la famille Roget, évacué heureusement à temps par ses habitants, détruit avec tous les biens et son mobilier ». Or, « L'immeuble détruit » où vivait la famille ROGET est une petite maison à un étage qui se trouvait dans notre zone. C'est seulement un angle et la majorité du plus petit mur qui s'est effondré. La famille ROGET a habité des années, après cet effondrement, la partie restante. Cette maison est dans le même état à ce jour (voir photos).

« Cal Cantayre » est un lieu-dit, plus bas que notre zone, en dessous du petit pont en fer, lieu-dit très éloigné de la maison où habitait en 1940 la famille ROGET ; il y avait certes du bétail (vaches) à « Cal Cantayre » mais qui a été sauvé et celui de « Chez Ginète », leurs voisins, est resté dans l'étable (voir les témoignages de la mère de Jean DELCROS et de Mme BORDET qui confirment ces propos). Aucun bétail ne s'est noyé. Mais, ce qui est plus grave, ce sont les multiples impressions journalistiques qui donnent une interprétation totalement erronée des faits. « Les habitants cherchent immédiatement un refuge dans la partie haute à ... » laisse présager avec « l'immeuble détruit » que le cataclysme avait détruit tous les bâtiments. Ce qui est faux. En effet, les jeunes et les enfants de notre zone qui avaient peur sont partis passer le reste de la nuit au « Cam Roigt » et sont rentrés le lendemain. Les adultes, toujours sur notre zone, sont restés chez eux. Je n'évoquerai pas en outre l'accroche effroyable de l'article !

Conscients des risques des inondations avérés et des destructions de « l'Aïgat de 40 », nous tenons néanmoins à rappeler que Reynès n'a eu aucune victime et que la « maison ROGET » a été la seule à avoir ces dégâts sur notre zone.

S'appuyer sur de tels écrits journalistiques nous semble « très léger » et inapproprié, lorsque de nombreux rapports rigoureux ont traité du sujet. N'ayant pas le temps matériel d'analyser d'autres éléments de ce rapport, nous contestons la validité même des conclusions de RTM sur notre zone et le durcissement du PPR de 1993. Comptant sur des bases plus solides pour étayer et établir les nouveaux éléments du « rapport de Présentation du P.P.R.I. de REYNES », nous vous prions, Messieurs, d'agréer l'expression de nos meilleures intentions.







Copie : Monsieur Roland CLAUDET Directeur RTM, Monsieur Jean François DELAGE, Préfet des Pyrénées Orientales

L 14

FREDDY NOLOT

### III.1.1.4. La crue d'octobre 1940 à Reynès

L'article paru dans le Journal L'Indépendant relate la crue du Tech sur la commune de Reynès. Il est cité ci-après :

#### REYNÈS LA CRUE TRAGIQUE DU TECH ET SES DÉGÂTS

"Si nous n'avons pas à déplorer de vie humaine, comme hélas, dans d'autres villes et villages, les dégâts matériels de tous ordres n'en sont pas moins très considérables et ils ont amené avec eux la ruine et la désolation chez de nombreuses familles. Suivons le parcours du Tech, sur tout le territoire de Reynès :

A la forge, toutes les maisons situées en bordure de la route nationale à "Cal Cantayre" sont envahies par les eaux ; les habitants cherchent immédiatement un refuge

dans la partie haute à "Camp Roig" et à "Las Almas" N'ayant pu pour la plupart, amener le bétail, ce dernier est noyé. Des futailles déplacées par les eaux sont vidées de leur contenu, les légumes sont enfouis sous le sable et la vase. L'immeuble occupé par la famille Roget, évacué heureusement à temps par ses habitants, est détruit avec tous les biens et son mobilier. La pile centrale soutenant le pont du chemin de fer à la Forge, complètement arrachée, laisse toute la superstructure en suspens dans le vide !



Pont de chemin de fer entre Reynès et Amélie les Bains  
La pile central en pierre de taille a été emportée. Les deux travées ont un peu flechi. [...]

L 14

Madame Marie Thérèse BORDET  
88, route d'Amélie  
La Forge de Reynès  
66400 REYNES

Parcelle N° 677-23-24

Monsieur Alain FARRIOL Maire de Reynès  
Monsieur Frédéric VOLOT Commissaire Enquêteur  
Monsieur Jean François DELAGE, Préfet des Pyrénées Orientales

La Forge de Reynès, le 6 avril 2011

Messieurs,

Le 17 octobre 1940, j'avais 18 ans, j'habitais chez mes parents à la Forge de Reynès, dans la maison familiale où je réside toujours à ce jour

Cette fin de journée du 17 octobre reste gravée dans ma mémoire. En fin de journée, un voisin Antoine FORGA est venu nous avertir qu'un barrage s'était constitué avec le pilier du pont du chemin de fer dont le tracé de la voie passe à 300 mètres de notre maison.

Vers 23h, comme le Tech faisait beaucoup de bruit et que l'eau continuait à monter dans le lit de la rivière avec le barrage, quelques uns, surtout les jeunes avec des lampes électriques, sommes partis entre voisins dont Henriette FORGAS sur la voie de chemin de fer. A ce moment, il n'y avait pas d'eau dans notre secteur. Nous voulions même surveiller avec nos lampes la montée de l'eau.

Tout à coup, tous, nous avons entendu un bruit effroyable et constaté que le pilier central du pont avait été emporté (barrage artificiel qui a fait céder le pilier)

Il devait être autour de minuit. Ainsi, nous sommes revenus chez nous et en arrivant au fond du petit chemin nous avons juste un peu pataugé dans de l'eau, la hauteur n'atteignait pas le mollet, la route était beaucoup plus basse que maintenant.

Nous avons constaté que l'ensemble des petits porcelets chez nous et chez les voisins ne s'étaient pas noyés.

Comme la situation était quelque part cette nuit effrayante, nous sommes partis toute ma famille et les voisins au « Cam Roigt » passer la nuit ou nous n'avons pas dormi.

Souhaitant que vous prendrez en compte mon témoignage dont le vécu reste toujours vivace, je vous pris de croire, Messieurs, l'expression de toute ma considération.



FREDDY VOLOT  
Commissaire Enquêteur

Marie Thérèse BORDET

Bordet

Reynès le 6 avril 2011

Michel ASPART  
1 impasse des Boixèdes  
La Forge  
66400 REYNES

à Monsieur le Commissaire enquêteur  
Monsieur le Préfet

Objet : contestation des éléments pris comme critère des risques pour le PPR 2011 à La Forge de Reynès.

Suite au projet de classement en zone rouge de ma maison à La Forge de Reynès, je viens opposer les points suivants sur certains critères d'évaluation des risques :

- maison Ap83. propriétaire Michel Aspart.

Historique

- achetée par Vincent Fort le 11 mai 1887. Louée par mes grands parents pendant quelques années.

- puis achetée vers 1930 par Augustin SITJA mon grand père, qui l'habite avec sa famille.

- en 1940 : la maison est habitée par Madeleine Sitja née Coste (58ans), veuve d'Augustin Sitja et par sa fille (ma mère) Marie (29ans), célibataire, puis devenue épouse Aspart. Un des fils est militaire, l'autre fils est marié et n'habite plus la maison. Elles exploitent la propriété qui représente les actuelles parcelles 91, 92, 466, 470, 471, 578, 579.

- la maison est héritée par la fille Marie Sitja épouse Aspart avec une partie du terrain. Elle y habite jusqu'à son décès en 2000 et par donation-succession j'en suis actuellement le propriétaire. Cette généalogie pour affirmer avoir entendu ma mère dire les faits suivants au sujet de l'aiguat de 1940 :

« Dans un des garages, il y avait la camionnette de l'entreprise (maçons) qui n'a pas eu de dommage au moteur, elle a démarré sans problème après le retrait de l'eau. C'était de l'eau sans courant ni remous, de l'eau dormante »

« Donc la hauteur d'eau a été inférieure à la hauteur du moteur,

« Aucune porte des garages n'a cédé. C'était de l'eau sans force.

La voie d'accès en terre (actuelle impasse des Boixèdes) n'avait subi aucun dommage, aucune déstabilisation, pas d'objet flottant, sans affouillement sur le chemin qui est resté carrossable immédiatement (cette impasse des Boixèdes est un ancien tronçon de l'ancienne route départementale délaissé pour virage trop prononcé.)

- la maison n'a subi aucun dégât.

- si certaines personnes sont parties de leur habitation la nuit du 17 au 18 octobre avec leurs animaux, il faut se rappeler l'époque : les femmes sont souvent seules dans la maison (Sitja, Baills actuellement Vinas), les hommes sont militaires ou prisonniers. Elles prennent la précaution d'emporter les animaux de basse cour (lapins, cochons) pour les mettre à l'abri.

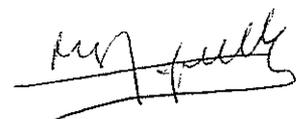
- Actuellement comme en 1940, habitation est constituée de 2 niveaux au dessus du niveau des garages.

L'entrée de l'habitation se trouve côté sud (jardin). Maison constituée de 2 étages au dessus des garages.

D'une manière générale, l'aiguat de 1940 qui a causé tant de pertes humaines et de dégâts à Amélie les Bains, n'a rien causé d'équivalent à La Forge de Reynès. La seule mention d'un dégât matériel donnée par l'Indépendant est erronée.

L M

FREDDY NOLOT  
Commissaire Enquêteur



Parcelles N° 677 -23 -24  
Monsieur Jean MAS –  
Bordet Marie-Thérèse  
Route nationale  
La Forge de Reynès  
66340 REYNES  
Tél. : 04 68 39 15 47

Monsieur Frédéric NOLOT, Commissaire Enquêteur,  
Monsieur Alain FARRIOL, Maire de Reynès,  
Monsieur Jean-François DELAGE,  
Préfet des Pyrénées Orientales

Reynès, le 7 avril 2011

Messieurs,

J'ai été surpris d'apprendre par Monsieur Jean Pi que ma maison et mon jardin qui étaient en zone blanche vont être classés en zone rouge.

Je vis à Reynès depuis 1965, j'ai d'ailleurs vu de nombreuses crues importantes dont la dernière récemment ce n'est pas pour autant que nous avons été touchés.

Je tiens à préciser que dans le fond de mon jardin se trouve un caniveau pour l'évacuation des eaux de pluie, qui fonctionne très bien et qui apparemment était ignoré des services de la DTM.

J'ai été stupéfait quand je me suis rendu compte que les terrains situés sur le bord de la rivière été eux en zone bleu et mes parcelles 677 -23 -24 qui été en zone blanche se retrouvent maintenant en Zone rouge.

Il se trouve aussi que les parcelles qui se trouvent de l'autre côté de la voie ferrée et qui sont plus mal placées que les miennes, (j'en ai donné les raisons au commissaire enquêteur) se trouvent en zone bleu.

Je vous serai reconnaissant si vous pouviez m'indiquer pour quelle raison la cartographie du PPRI de 2011 est différente de celle du PPR de 1993 surtout qu'il n'y a pas eu d'éléments nouveaux, car la réglementation n'a pas changé, les dégâts de 1940 étant déjà connus en 1993, ce qui remet en cause la légitimité même de cette nouvelle notification de zones de classement du PPRI de 2011.

A la vue des divers plans on se rend compte que ceux-ci sont illogiques selon les zones, qu'il y a des anomalies.

### HISTORIQUE DE LA CRUE DE 1940 A LA FORGE DE REYNES

La raison qui a fait que l'eau a débordé sur la partie qui se trouve après le pont du chemin de fer qui surplombe la route en montant sur AMELIE a été une embâcle qui s'est formé sur le pont surplombant le Tech vers 17 h / 17h15 et de mémoire d'une personne maintenant disparue, le Tech a commencé à monter et a débordé tard dans la nuit.

Vers les 23h-23h15 heure à laquelle la famille FONT et TOLEDO se sont rendu sur le pont pour surveiller la crue et a ce moment la l'eau n'était pas encore montée sur la route, ce n'est que lorsque ils sont redescendus du pont qu'ils ont trouvé l'eau sur la nationale qui leur arrivait aux mollets et comme le pilier du pont venait de céder, l'eau c'est retirée d'après le témoignage de Madame BORDET, habitante de la forge le 17 octobre 1940. Ils venaient d'acheter les cochons pour finir de les engraisser, donc des porcelets qui devaient être tués en février mars ceux-ci ne sont pas morts ainsi que les lapins qui étaient dans les cages.



217

FREDDY NOLOT  
Commissaire Enquêteur

Dans le livre de JEAN JACQUES CAILLIS qui est un habitant du Vallespir, tous les faits avancés sont récoltés auprès des gens qui ont vécu l'Aiguat de 1940, il n'est pas question de dégâts sur la Forge de Reynes, si ce n'est la route effondrée au lieu dit « les embaussades » qui se trouve à 2 ou 3 kilomètres de la Forge.

La maison que j'habite a été achetée en 1892 par l'arrière grand mère de mon épouse, elle était déjà antérieure à cet achat et à vue de nombreuses crues qui n'ont jamais fait de dégâts.

## HISTORIQUE DES DIFFERENTES CRUES

### CRUES IMPORTANTES SUR LE TECH AVANT LA CONSTRUCTION DU PONT DE CHEMIN DE FER

#### DEBUT XIV SIECLE

- Inondations géantes en Catalogne qui conduit des ponts disproportionnés comme le pont de Céret.

#### 1421

- Anéantissement du pont de pierre du Boulou.

#### 1763

- Dégâts considérables en Vallespir.

Je pense que la cru de 1940 ne devrait pas rentrer dans les crues centenaires mais milénaires.

### CONSTRUCTION DU PONT DE CHEMIN DE FER FIN XIX SIECLE

#### 1907

- Dégâts importants sur Amélie les bains

Reproduction de cartes postales rajoutées au document pour preuve.

#### 1940

- 100 morts en Catalogne

840 mm de pluie tombée en 24h à l'usine de la LLau ( vérifications effectuées avec les moyens de l'époque )

#### AMELIE LES BAINS

- Importants dégâts sur la ville,
- Gare emportée, rails arrachés avec les traverses, maisons emportées par le courant.

Ce qui a sûrement provoqué l'embâcle au pont de chemin de fer de la Forge mais malgré cela nous n'avons pas eu de gros dégâts à la forge.

#### REMARQUE

Témoignage de Monsieur FERRAND, LE 31 OCTOBRE 1950 (Document provenant du livre de Jean Jacques CAILLIS).

Monsieur Louis Ferrand, architecte à Codalet commune d'Arles sur Tech, fit à notre ami, le regretté François PUJADE correspondant local de l'indépendant la déclaration suivante (voir l'indépendant du mardi 31 octobre 1950 )

« Nous revenions de perpignan, ma femme et moi le 17 octobre 1940. A la papeterie, puis au pont de chemin de fer d'Amélie, nous vîmes les premières maisons détruites ».

Le spectacle du vieux pont de Palalda était terrifiant. L'eau passait par-dessus le tablier formant barrage et retombait en cascade à l'aval. Le pont ne dut pas tarder à être emporté. FREDDY NOLOT  
Commissaire - Enqueteur

C 17



## ANALYSE DES FAITS

Le pont Du chemin de fer de la forge a commencé a se boucher entre 17h et 17h30, donc peut de temps après que le pont romain a cédé, cet a dire quand réfléchissant un peut, la chute du pont romain a participé en partie au bouchage du pont, celui-ci a continuer à ce boucher jusqu'au moment ou l'eau est arrivée entre 23h et 0h00.

J'espère, Messieurs, que ma requête pourra être prise en compte par vos soins et que la révision du PPRI sur mes parcelles et zones sera effective.

En vous remerciant, Messieurs, de votre écoute, veuillez recevoir l'expression de mes meilleures intentions.

Le 6 Avril 2011



L17

FREDDY NOLLET  
Commissaire - Enqueteur

